

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Avril 2014

Bulletin n° 2-2014

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, films... ..	p. 2
Les mineurs en fugues	p. 4
Les journées nationales Errance 2014.....	p. 4
Le prix Lebret de la fondation Sommer	p. 4
Sur le front du logement.....	p. 5
Les projets « Sortants d'ASE ».....	p. 6
Les Etats Généraux du travail social.....	p. 6
Les jobs à la journée.....	p. 6
Sur les pages Errance du site CEMEA.....	p. 9

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Affaires Sociales (Direction Générale de la Cohésion Sociale). Il est adressé aux structures au travail avec des jeunes en errance.

Pages Errance sur le site CEMÉA : www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique375

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

ARTICLES, REVUES, LIVRES, RAPPORTS, FILMS...

Comparaison France-USA sur l'accès au logement :

Entretien avec le préfet Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement. Sur YouTube : <http://lnkd.in/dcv7VBa>

La responsabilité de l'Etat en France avec ses limites en rigidité et lourdeur, la place des organisations communautaires et confessionnelles aux USA dans des logiques pragmatiques appuyées sur l'initiative privée. Solidarité versus assistance ?

Les zonards appartiennent à une culture particulière

ASH n° 2835 du 29-11-2013.

Entretien avec Tristana Pimor, qui vient de terminer une thèse en sciences de l'éducation.

On y retrouvera nombre de réflexions du réseau ; normal, Tristana a fait un bout de parcours avec certains d'entre nous.

Tristana est lauréate 2013 du « prix du *Monde* pour la recherche universitaire ». Sa thèse va être publiée avant l'été : *En famille dans la rue : trajectoires de jeunes de la rue et carrières zonardes*.

Les passeurs de soins

Documentaire de Philippe Masse, diffusion Milsabords, 2013 (www.milsabords.com). 20 euros avec frais d'envoi.

Ce documentaire co-produit par Milsabords et France 3 Haute-Normandie présente le quotidien de l'équipe mobile psychiatrie-précarité de Rouen. Le travail en réseau, les permanences dans les structures d'accueil de l'urgence sociale, les réunions d'équipe, toute cette banalité du quotidien prend sens dans une action médico-sociale conduite au plus près de la diversité des souffrances et des publics rencontrés. Mais au-delà de cette diversité qui réunit les jeunes en errance, les vieux SDF, les migrants traumatisés par les horreurs des guerres civiles, les psychotiques chroniques sans ancrage social, il apparaît que le travail est toujours le même : une proposition d'écoute puis de soutien, des partages entre tous les intervenants, médicaux et sociaux, comme une éthique en acte de l'action publique qui offre inlassablement, en adaptant sans cesse ses démarches, sans pour autant contraindre.

Les limites sont également pointées, liées à la saturation des lieux d'accueil, aux ambivalences de la loi vis-à-vis des migrants, à l'inadaptation des offres sociales aux réalités des jeunes, plus globalement à la dureté de la vie qui ne laisse pas de place aux plus fragiles.

Passeurs de soins, cette équipe, les équipes mobiles psychiatrie-précarité sont d'abord des passeurs d'humanité.

L'accompagnement du jeune majeur : un contrat qui soutient la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Juliette Petit-Gras et Nathalie Guimard, *enfances et PSY* n° 60, 2014, p. 137-145.

A partir d'une étude 2008 pour l'Observatoire national de l'enfance et danger, publiée chez L'Harmattan en 2011 (*Le contrat jeune majeur, un temps négocié*).

Une typologie intéressante des façons d'habiter un CJM, et des différents publics qui y sont éligibles ou pas selon les critères de leurs accompagnants. Le panel est constitué des jeunes suivis par une grosse association francilienne.

Où il apparait, une fois de plus, que le CJM, loin de permettre un travail difficile à continuer avec ceux qui vont mal, est très clairement destiné à ceux qui sont engagés dans un chemin de normalité et d'insertion dynamique. Pour les non compatibles, les Missions Locales. Et bonne chance.

Tout ceci date d'une époque rêvée, celle où il y a avait encore des CJM. Cette raréfaction, pourtant déjà existante en 2008, n'est pas abordée dans le texte.

Actualités et sens de l'accompagnement au logement

Rhizome n° 51, janvier 2014. En accès libre sur <http://www.orspere.fr/IMG/pdf/rhizome51.pdf>

Un numéro complet sur l'accès et l'accompagnement logement pour des personnes en grande précarité, des jeunes en errance, des sortants d'HP...

Un retour sur les expérimentations « Un logement d'abord », sur la recherche de l'ORSPERE sur les dimensions psy, sur des expériences marginales... Une mine !

Prendre soin d'une bête... et de soi. Un lieu de vie avec médiation animale

Actualités Sociales Hebdomadaires n° 2847, 14 février 2014, p. 22-25.

Une association de formation qui travaille avec des jeunes en grande difficulté et avec des chiens...

Itinéraires de bébés placés

Actualités Sociales Hebdomadaires n° 2841-42, 10 janvier 2014, p. 23.

Il s'agit d'une étude présentée à Paris le 19 juin dans le cadre de la journée de l'ONED « La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance ». Trois parcours possibles :

- Les bébés placés tôt avec peu de troubles. Pas plus de 2-3 placements, et insertion sociale active à la majorité.
- Ceux présentant quelques troubles au moment du placement, qui conservent des signes de mal-être à la majorité.
- Ceux souffrant déjà de troubles massifs à l'admission, déplacés et replacés à de multiples reprises, entrée dans la vie adulte extrêmement périlleuse.

Conclusion de l'étude : pour le troisième groupe, plus le placement intervient tôt, mieux c'est.

Etude complète à chercher sur le site de l'ONED ; les premiers qui réussissent à la trouver le disent !

Rien ne sert de bâtir, il faut habiter avant

François Chobeaux, in *Le Sociographe* n° 44, 2013, p. 91-97.

Le télescopage entre la nature de l'offre sociale de logement et les représentations de l'habiter chez les jeunes en errance.

LES MINEURS EN FUGUE

Un colloque national « Fugues : les comprendre pour y répondre » vient de porter sur ce thème. Les actes sont déjà sur internet : <http://www.116000enfantsdisparus.fr/colloque/actes.html>

C'est un efficace résumé de ce qui s'est dit.

A ce propos : qui pratique actuellement l'accueil de mineurs en fugues dans le réseau Errance, que ce soit depuis la loi de protection de l'enfance et la « franchise » de 72h ou que cela date d'avant la loi ? Déjà deux structures identifiées : le PAEJ de Valence, et l'équipe de prévention spécialisée du Mans.

LES JOURNEES NATIONALES ERRANCE 2014

Elles auront lieu à Bourg en Bresse, du mercredi 8 octobre à 15h au vendredi 10 octobre à 13h.

Une demi-journée de plus qu'à l'habitude, pour avoir plus de temps de travail.

Deux places par équipe, dont un « partenaire » possible. Et comme d'habitude une place en plus pour le ou la stagiaire.

Une évolution des contenus et des formes : du plénier et du groupe, du carrefour et de l'atelier, du forum... Avec une volonté : chaque équipe qui vient se prépare à présenter quelque chose : un projet, une action, une réflexion... Engagement obligatoire pour en être.

Un groupe de pilotage est au travail pour préparer et porter collectivement ces Journées. Prochaine réunion le 2 juin. Ce groupe attend de la part de toutes les équipes, **pour le 16 mai**, les intentions de participations (au moins en nombre), et les propositions de témoignage en réponse à la question « *En 2014, quoi de neuf dans les pratiques de votre équipe ?* »

Nous ne cherchons pas que des inventions d'intérêt mondial. Les présentations d'innovations et d'adaptations modestes et réfléchies seront les bienvenues, tout comme les présentations d'interrogations, de remises en causes, de questions mises au travail.

Ce sont ces « présentations » qui structureront les Journées : constitution d'ateliers uni ou poly thématiques, carrefours pour des entre-soi ou des questions précises, affichages donnant lieu à échanges...

A envoyer par mail à francois.chobeaux@cemea.asso.fr

LE PRIX M.C. LEBRET DE LA FONDATION A.P. SOMMER

On connaît dans le réseau Errance la Fondation Sommer pour les aides qu'elle apporte à des projets portant sur les chiens.

La Fondation remet également un prix annuel à des étudiants en soins infirmiers, travail social, psychomotricité, orthophonie, ergothérapie, qui proposent leurs mémoires de fin de formation portant sur la médiation animale : comment l'animal familial ou domestique intervient dans un cadre social, thérapeutique ou éducatif.

1^{er} prix : 1000 euros, 2^{ème} et 3^{ème} prix : 800 euros. Remise des dossiers au 8 octobre 2014.

Règlement complet sur www.fondation-apsommer.org

Juste pour dire et donner envie : le 1^{er} prix 2013 est allé à une étudiante en service social de Limoges qui a fait son mémoire sur la relation homme-chien à partir d'un stage auprès de jeunes en errance...

SUR LE FRONT DU LOGEMENT

Le groupe interministériel et inter-associatif de la DIHAL (dont le réseau Errance-CEMEA et la FNARS-Jeunes en ce qui concerne les plus exclus) est identifié comme pôle central de travail dans le plan interministériel 2014 « Priorité Jeunesse » :

(http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Rapport_2014_V2_partie1_BD5c.pdf).

Ce groupe travaille sur deux grands axes : l'amélioration de la « gouvernance », c'est-à-dire toute l'organisation technico-administrative des dispositifs qui structurent hébergement-logement ; et l'identification et la mise en synergie d'expérimentations de terrain.

Une question de vocabulaire y est posée par CEMEA et FNARS : parler d' « accès au logement » ou de « parcours résidentiel » est limitatif et normatif. Nombre de jeunes avec qui nous travaillons ne se situent pas dans ce type de perspectives, tout en pouvant légitimement être accompagnés dans les façons différentes, alternatives, marginales, d'habiter qu'ils développent.

FNARS et CEMEA posent également une question politique. La « participation des jeunes » est sans cesse mise en avant dans les orientations interministérielles. On la retrouve dans le projet de fiche d'identification des pratiques locales. Mais quelle participation active, collective, construite dans la durée, pour des jeunes en grande marginalité ? Attention à ne pas construire un idéal coupé des réalités. Ceci étant dit, il reste que la question est intéressante. Dans les structures de l'urgence sociale elle peut être abordée dans le cadre de la loi de 2002-2, à utiliser comme une richesse et une ouverture plutôt qu'une simple contrainte.

Un nouvel appel à projets expérimentaux va probablement être lancé par la DIHAL, moins dans l'extrême urgence qu'en 2013.

La loi Duflot 2 « ALUR » qui vient d'être votée est également à regarder de près : Garantie universelle des loyers (pas si universelle que cela, mais bon...), encadrement des loyers, avec une mise en œuvre en... 2016.

LE PROJET « SORTANTS D'ASE »

C'est un fait connu, validé : 1/3 des jeunes SDF sort du système ASE. On peut ajouter à ce chiffre ceux qui sortent de la PJJ, des ITEP, et de prison. LA question de fond est donc celle des « sorties sèches » avec comme solutions (?) la rue, les squats, les accueils de jour et de nuit, et les CHRS..

A l'initiative de la DGCS, des observations-expérimentations vont être conduites dans 6 départements : Essonne, Isère, Landes, Meurthe et Moselle, Paris, Seine Maritime, en réunissant DDCS, DPJJ, Pénitentiaire, et ASE.

Le cahier des charges final est en cours d'élaboration.

Sans attendre le lancement territorial administratif de ce projet, le réseau Errance propose aux acteurs locaux des départements concernés de se réunir afin de s'organiser pour contribuer collectivement aux travaux qui vont s'engager à partir de leur expérience.

A Paris une première rencontre a eu lieu fin Mars, en lien avec la FNARS Ile de France ; en Isère et en Seine Maritime c'est à l'initiative des structures locales engagées dans le réseau.

LES ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL

Une lecture attentive de la presse professionnelle et une visite des forums professionnels sur internet montrent le grand doute qui se développe sur cette opération dans les associations professionnelles, les milieux de la recherche, et les syndicats. Voir dans *Actualités Sociales Hebdomadaires* n° 2850 du 7 mars 2014 la contribution critique de Marcel Jaeger, du CNAM, p. 30-33.

Il y a des flous sur les termes mêmes : « travail social » et/ou « action sociale », il y a ce terme « Etats Généraux » alors que les thèmes de travail sont fixés « en haut » et répartis selon les régions, il y a les grands-messes ponctuelles vécues dans les régions où le processus a été lancé,...

Ceci étant, deux thèmes fixés et répartis en grandes régions peuvent concerner les jeunes en errance : « Logement » en Ile de France, et "Protection de l'enfance, jeunesse vulnérable et services aux famille" dans l'Ouest. A suivre avec attention sur ces territoires.

LES JOBS A LA JOURNEE

L'expérience TAPAJ à Bordeaux est relayée par la MILDT, et des CAARUD et CSAPA sont en train de s'y intéresser de près pour la mettre en œuvre chez eux. Rappelons que TAPAJ est une des « bonnes pratiques » retenues dans le plan interministériel de lutte contre la drogue.

D'autre part, une fiche synthétisant les expériences de TAPAJ et des Missions Locales de Saint Nazaire et d'Alès a été réalisée par Myriam Gargasson (DGCS) et François Chobeaux pour être proposée au Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance dans le cadre de l'identification de propositions de « bonnes pratiques » à développer. Il a certes fallu pour cela accepter de s'inscrire dans un discours « préventif » qui considère les jeunes en errance (catégorie non définie...) comme étant un groupe potentiellement délinquant. Mais cela ouvre des possibilités financières non négligeables, car des acteurs locaux peuvent lancer un dispositif de ce type et le proposer en Préfecture comme un élément contributif à la prévention de la délinquance, et à ce titre finançable au titre du plan interministériel de prévention. Cette fiche est en ligne sur <http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/bonnes-pratiques/bonnes-pratiques.html>

En voici le texte :

JOBS A LA JOURNÉE

Nature du porteur de projet :

Mission locale, association.

Besoin initial et contexte :

En 2012, l'enquête nationale de l'INSEE et de l'INED a estimé que parmi les 66 300 adultes francophones sans-domiciles, on dénombrait 26 % de jeunes âgés de 18 à 29 ans. La présence de ces jeunes en errance dans l'espace public pose des problématiques d'aide sociale mais aussi parfois de tranquillité publique.

Par ailleurs, force est de constater la précarité financière subie par de nombreux autres jeunes (hébergés ou logés dans leur famille). Or, les incitations à la consommation en direction de cette tranche d'âge, développées par le système commercial et renforcées par les dynamiques identitaires et groupales, sont extrêmement fortes. Ainsi, certains jeunes peuvent entrer dans la délinquance à l'occasion de vols de biens de consommation (objets, vêtements...). Proposer à ces jeunes en grande précarité un dispositif qui leur permette de percevoir une ressource financière en effectuant un court travail peut les conduire à éviter d'avoir à s'engager dans des actions délinquantes.

Objectifs précis de l'action :

Cette action a pour objectifs de permettre l'investissement du jeune dans l'exécution d'un petit travail (d'une demi-journée à quelques jours de travail) afin que celui-ci puisse se procurer des moyens financiers lui permettant d'assurer l'achat de biens de consommation basiques et de donner la possibilité aux professionnels de construire avec lui une démarche d'insertion sociale et professionnelle adaptée et progressive.

Public bénéficiaire :

Le public ciblé prioritairement est celui des jeunes majeurs sans domicile (en situation de mendicité ou non).

Le dispositif pourra aussi concerner les jeunes majeurs (hébergés ou logés dans leur famille) non suivis par un professionnel du secteur de l'insertion, éloignés de l'emploi, sans ressources et susceptibles de s'engager dans des actions délinquantes.

Pilotage de l'action :

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance est chargé de valider l'action et d'en assurer le suivi.

Il est composé des représentants de la commune, du conseil général, de l'État, de la mission locale, de l'association de prévention spécialisée, de l'association de médiation sociale, du centre social, du point d'accueil et d'écoute jeunes, des bailleurs sociaux ou de tout autre acteur en charge d'une mission de service public.

Modalités de repérage du public :

Les questions du repérage et de la prise de contact avec les jeunes sont essentielles pour cette action.

Le repérage doit être réalisé par les professionnels de l'action sociale (éducateurs spécialisés et médiateurs de rue notamment), par les bénévoles des associations humanitaires et caritatives, par les intervenants des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), par les conseillers insertion des missions locales, etc.

L'objectif est de repérer des jeunes inscrits dans une trajectoire délinquante ou risquant d'y basculer après la commission de premières incivilités ou infractions et causant des troubles à la tranquillité publique sur le territoire concerné.

La prise de contact se fait directement dans la rue ou dans tout autre lieu (centres d'accueil de jour, centres d'hébergement d'urgence, etc.).

Modalités de suivi du public :

A partir de leur engagement dans le dispositif, les jeunes sont suivis par la mission locale et ses différents partenaires pour qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement global.

(Hébergement, santé, formation, emploi).

Descriptif détaillé de l'action :

Le travailleur social, après s'être assuré de la bonne compréhension du dispositif par le jeune, organise le lien avec la structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui pilote la mise à disposition des missions de travail.

Celles-ci peuvent être proposées par des acteurs du secteur public ou privé et peuvent durer d'une demi-journée à plusieurs jours. Au cours de la mission, un professionnel expérimenté dans l'insertion des publics en difficulté, encadre les jeunes, s'assure du bon déroulement de l'action, contribue à la sensibilisation et l'appropriation des règles appliquées dans le monde du travail, repère et valorise le potentiel et les capacités des jeunes.

Dès la fin de la mission de travail, la structure remet au jeune un chèque correspondant aux heures de travail effectuées, encaissable immédiatement en espèces auprès de la Caisse d'Épargne ou d'un bureau de la Poste. En fin de mois, elle remet aussi un bulletin de salaire.

SUR LES PAGES ERRANCE DU SITE CEMEA

Les actes des rencontres 2012 Rouen et 2013 Nîmes qui étaient cachés dans un coin sont maintenant dans la liste des rencontres annuelles du réseau.

La fiche du CIPD sur les jobs à la journée est dans la rubrique « Etudes rapports, textes administratif ».

Ainsi qu'une très intéressante recherche conduite à Bruxelles sur les difficultés du passage à la majorité pour les jeunes en errance.